

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **90 (1954)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MONTREUX, 13 février 1954

LXL^e année — N° 6

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux II b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Ecole supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1954-1955

MARDI 20 AVRIL 1954

Examens d'admission : Mardi 20 et mercredi 21 avril, à 8 h.

Commencement des leçons : Jeudi 22 avril, à 8 h.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **25 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves possédant le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves porteurs du *Certificat d'études secondaires* sont admis en 3^e année de l'Ecole de commerce. Ceux qui viennent d'une section classique ou scientifique doivent, durant le premier trimestre, suivre un cours de raccordement d'arithmétique, de comptabilité et de sténographie et, durant le second trimestre, un cours de raccordement de dactylographie; en septembre, ils subissent un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e année).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud: Comité central S. P. V. pour 1954. — A ceux qui rentrent dans le rang. — Permanence S. P. V. — Assurance accidents. — Aux comités de sections. — Nouveau fichier S. P. V. — Déclaration pour l'impôt et défalcation. — Payerne. — Collecte en faveur des œuvres de l'enfance. — Yverdon. — Chœur mixte du corps enseignant de la Broye. — Assemblée des délégués. — Un nouveau guide méthodique de dessin. — Nécrologie: † Mlle E. Bovey. — Genève: Chez les étudiants. — Neuchâtel: Nomination. — Effectif S. P. N. — A l'Institut neuchâtelois. — Admissions. — Au Locle. — Jura bernois: Nécrologie: † V. Henry. — Cours de perfectionnement. — Communiqué: Vacances en Yougoslavie. — Echange.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: A. Chz.: Essor de notre Guilde de documentation. — G. D.: Quelques exercices sur le participe passé. — J.-P. Rochat: Analyse de texte. — Films fixes. — Fiches.

Partie corporative

VAUD

COMITÉ CENTRAL S. P. V. POUR 1954

Dans sa séance du 6 février 1954, le Comité S. P. V. s'est constitué de la manière suivante :

Président : Pierre Vuillemin, Lausanne, Pontaise 21, Tél. (021) 24 36 32.

Vice-président et bulletinier : Ernest Barraud, Vevey, Av. Major-Davel 10, Tél. (021) 5 38 37.

Secrétaire : Charlotte Cornioley, Aigle, Beau Site, Tél. (025) 2 25 58.

Caissier : Benjamin Jotterand, Morges, Pierregriis, Av. Hugonnet, Tél. (021) 7 28 96.

Archiviste : Alfred Marguerat, Oron-la-Ville, Tél. (021) 9 44 58.

A CEUX QUI RENTRENT DANS LE RANG

Adolphe Jeanprêtre et **Pierre Gudit** quittent le Comité central après trois années de travail et de dévouement au sein de notre association. L'un fut le parfait secrétaire, l'autre le caissier impeccable ; puis ils accédèrent tous deux à la présidence. Ils s'en vont donc parce que nos statuts (modifiés cette année) le prévoyaient ainsi. Ils partent, mais peuvent être fiers de la tâche accomplie et certains d'avoir suscité des amitiés réelles. Certes, auraient-ils eu encore beaucoup à nous apporter : leur enthousiasme, leur lucidité, leur clairvoyance, leur modération sont des qualités qui ont fait beaucoup plus de bien à la S. P. V. et au corps enseignant que n'auraient pu le faire des manifestations tapageuses ou intempestives. Les contacts qui existent maintenant avec la plupart des organismes dont nous dépendons ou auxquels nous nous rattachons sont en grande partie leur œuvre... ce qui ne veut pas dire que notre société ait perdu son indépendance et sa personnalité. Nous aurons encore longtemps besoin de ces collègues expérimentés et prêts à rendre service et leur disons un chaleureux merci.

Benjamin Jotterand (Morges) et *Alfred Marguerat* (Oron) entrent au C.C. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue, persuadés que nous sommes de leur dévouement à la cause de la S.P.V.

Les « anciens » du C.C. : P.V., Ch. C., E. B.

LA PERMANENCE S. P. V...

...reste assurée par le C.C. au Restaurant Bock, au Grand-Chêne, de la manière suivante :

de 16 à 17 h.,	1er samedi du mois :	le président ;
2e	»	: le bulletinier ;
3e	»	: la secrétaire ;
4e	»	: l'archiviste ;
5e	»	: le caissier.

ASSURANCE ACCIDENTS

Les collègues sont invités à ne pas renouveler sans autre un contrat d'assurance-accidents ou à n'en pas conclure un nouveau sans se renseigner auprès de notre président de la Commission des assurances de la S.P.V. : Alb. Clavel, Av. de Cour 5, Lausanne, tél. 26 21 65. Cela dans leur intérêt !

AUX COMITÉS DE SECTIONS : NOS MEMBRES HONORAIRES

Il arrive trop souvent que nos collègues retraités soient « oubliés » dès qu'ils ont quitté leurs fonctions. Il importe que les comités de sections dressent une liste si possible complète des membres honoraires de la S.P.V. domiciliés dans leur district et les convoquent à leurs assemblées (cela n'est vraiment difficile qu'à Lausanne). Quant à l'abonnement à l'« Educateur » (qui est naturellement suspendu lors de la démission), il peut continuer à demi tarif. Voir à ce sujet le « Bulletin » No 44, du 12. 12. 53, page 948.

NOUVEAU FICHER DE LA S. P. V.

De nouvelles fiches (doubles) sont en mains des Comités de sections. Un jeu restera à la section, l'autre sera adressé au Comité central. Le remplissage de ces fiches demande un assez gros travail de la part des secrétaires des sections. Il importe cependant qu'il soit accompli très consciencieusement (une section a déjà fait parvenir ses fiches au C.C.).

Nous suggérons aux présidents de sections d'adresser à chaque collègue une circulaire-questionnaire dont les rubriques correspondent à celles de la fiche à établir. C'est ainsi qu'a procédé — avec succès — la section d'Yverdon.

DÉCLARATION POUR L'IMPOT ET DÉFALCATION

Ces temps prochains, vous ferez vos déclarations pour l'impôt. Seule la formule cantonale est à remplir cette année. Renseignements pris auprès de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, nous pouvons déduire

de notre traitement la **totalité** des sommes versées en vue de la retraite. Celles et ceux qui ont versé **en une seule fois** le **solde redû** sur les cotisations du 1. 1. 48 au 1. 1. 52 (formule A de la Caisse de Pensions, chiffre 3, lettre a) ont reçu ou recevront une attestation de la Caisse. Quelques-uns ont déjà défalqué cette somme en 1953.

Ceux qui paient **ce solde** par retenues mensuelles (la plupart !) c'est-à-dire, en pratique, par retenues sur les augmentations trimestrielles, défalqueront tout ce qu'on leur a retenu en 1953. (Douze mois à ...)

Pour simplifier le problème, il est infiniment plus rationnel de ne déclarer à l'impôt **que les sommes réellement touchées**, les quatre versements trimestriels de l'Etat s'additionnant simplement au traitement communal. Il n'y a plus alors aucune déduction à faire (à part celles que prévoit la loi et qui sont indiquées au dos de la déclaration d'impôt).

E. B.

SECTION DE PAYERNE

Le groupe A.V.M.G. de Payerne organise une journée de ski à la Berra, le dimanche 21 février. Les collègues S.P.V. sont cordialement invités à se joindre à nous. Départ de Payerne à 6 h. 28. Renseignements chez J.-J. Lambercy, tél. 6 20 59 (037), Payerne.

COLLECTE EN FAVEUR DES ŒUVRES DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Selon décision du Conseil d'Etat, la « Collecte en faveur des Œuvres de l'enfance et de la jeunesse », aura lieu du 15 février au 6 mars 1954.

Elle se fera comme chaque année à domicile et chacun, sachant combien les besoins de l'enfance et de la jeunesse sont immenses, y répondra certainement avec générosité.

S. P. V. YVERDON. - UNE RETRAITE

Le 30 novembre 1953, les autorités et les élèves de Cronay ont pris congé de M. René Magnenat qui se retire après 39 ans d'enseignement à la tête de la classe primaire. C'est dire que la cérémonie préparée par les autorités présentait une valeur toute particulière ; cérémonie à laquelle avait tenu à s'associer M. l'inspecteur Ray.

M. Magnenat fut un maître excellent. Ses leçons, présentées avec naturel et simplicité, nous donnaient la mesure de sa maîtrise et de ses connaissances. Il a su montrer à ses élèves la valeur de l'effort persévérant. Travailleur, dévoué à son école, il a constamment prêché par l'exemple. Au sein des autorités communales, sa nature droite et intègre savait s'imposer.

Ce sont tous ces mérites que M. l'inspecteur, les représentants des autorités communales, scolaires et religieuses se sont plus à relever. En témoignage de reconnaissance, notre collègue reçut avec émotion les œuvres complètes de Töpffer.

La section d'Yverdon, et avec elle tout le corps enseignant, adresse à M. Magnenat et à sa compagne, ses meilleurs vœux pour une heureuse retraite.

J.-F. R.

CHŒUR MIXTE DU CORPS ENSEIGNANT DE LA BROYE

Le dimanche 24 janvier, les populations des paroisses de Combremont et Villarzel-Trey étaient conviées, respectivement à Combremont-le-Petit et Sédeilles, à un concert donné par le Chœur mixte du corps enseignant de la Broye. Nous avons eu le plaisir de constater qu'un programme uniquement musical avait attiré un nombreux public, qui n'a pas été déçu, au contraire.

Le directeur P. Arn et son groupe ont eu le grand mérite de ne présenter que des chœurs de valeur. La 1^{re} partie, consacrée à la musique religieuse, nous permit d'apprécier des œuvres de genres fort différents : Goudimel, Vittoria, Schütz, Fauré (Cantique de Racine), H. Lang (Psaume XXVII). La deuxième partie, de caractère profane, offrait encore plus de variété grâce à l'intervention d'un double-quatuor formé par quelques-unes des meilleures voix du chœur. Parmi les douze chœurs de cette série, certains présentaient des difficultés considérables. Les choristes les surmontèrent avec bonheur, particulièrement dans « Nicolette » de Ravel et « Les noisettes », de G. Rasard. Tous les chœurs, ceux de la Renaissance comme les modernes, les plus truculents comme les plus poétiques, eurent leur part d'applaudissements. « L'apothicaire facétieux », d'Indy et « Viens doux printemps », de Haydn, furent même bissés. Il semble bien, après cela, que la réforme du goût musical dans nos campagnes n'est pas une entreprise désespérée.

Nous n'avons qu'un regret, c'est que la grande dispersion des membres du chœur (il en vient d'Avenches et de Moudon) restreigne le nombre des répétitions et leur longueur ; la finition en souffre, de grandes possibilités restent inexploitées. Souhaitons qu'une solution soit trouvée. Alors notre joie sera parfaite. Un intermède imprévu nous permit d'apprécier les talents de manipulateur de cartes de notre collègue Gruaz.

J.-C. O.

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Restaurant Bock, Grand-Chêne, Lausanne

Extrait du procès-verbal

établi par Mlle Ch. Cornioley, secrétaire du C. C.

Présidence : Pierre Gudit, président.

Le Comité central est au complet. Sont également présents : les présidents des Commissions permanentes, les rapporteurs de la Commission des anciens présidents et de la Commission du plan d'études, 4 membres du bureau de l'assemblée générale.

La séance est ouverte à 14 h. 30.

P. Gudit, président, souhaite la bienvenue et salue les délégués.

P. Vuillemin, caissier, fait l'appel des délégués.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 17 janvier 1953 est admis sans opposition.

L'ordre du jour publié dans le « Bulletin » sera suivi.

Commission de vérification des comptes de la Société coopérative Caisse de secours et invalidité S.P.V. Rapporteur : **R. Pasche**, Lausanne.

Le rapport (paru dans le « Bulletin » comme tous les suivants) est admis à l'unanimité.

Mlle **M. Vuille** (Gimel), remplacera à cette commission **Mme Jöhr-Barrelet**, dont le mandat est échu.

« Cadet Roussel » et « Ecolier Romand ». Rapporteur : **J. Born**, Baulmes.

A fin 1953, il y avait **8000** abonnés à l'« Ecolier Romand » et **13 000** à « Cadet Roussel ». Cette augmentation est le résultat de l'exposition itinérante qui rencontre un grand succès. Rapport admis sans discussion.

Fédération des Sociétés de fonctionnaires de l'Etat de Vaud et Commission paritaire. Rapporteur : **R. Gfeller**, Lausanne.

Il insiste sur les progrès réalisés en ce qui concerne les maladies et accidents professionnels. Les accidents non professionnels étant soumis à nouvelle étude. Rapport admis sans discussion.

Centrale de documentation scolaire. Rapporteur : **A. Borloz**, St-Prex.

Borloz propose — pour compléter l'enseignement de la géographie — qu'un certain nombre de vues caractéristiques de chaque région du canton soient choisies. Il demande aux sections S.P.V. de faire ce choix.

R. Pécoud (Fontaines) : les deux films fixes « Venoge » et « Lavaux » sont terminés et seront mis en vente très prochainement. Le prix de revient des films fixes est de 4 fr. 50 à 5 fr.

A. Chabloz (Lausanne) : une commission S.P.R. ou S.P.V. pourrait faire le choix des photos. La S.P.R. achèterait les films et les revendrait aux collègues.

Prennent encore la parole pour appuyer cette initiative : **C. Allaz** (Poliez-Pittet), **R. Joost** (Begnins), **Gudit**, président et **J. Ruffetta** (Chêne-Pâquier). Rapport admis.

Commission du matériel scolaire. Rapporteur : **F. Barbey**, Renens.

P. Gudit remercie Barbey et sa commission pour son excellent rapport qui a été transmis au chef du Département. Une séance est convoquée à ce sujet au D. I. P. le 27 janvier 1954.

Rapport admis sans discussion.

Cinéma scolaire. Rapporteur : **J.-R. Barbey**, La Tour-de-Peilz.

Barbey a demandé l'appui de la S.P.V. **Gudit** indique que le C. C. est intervenu auprès du D. I. P. Rapport admis.

Commission locale des émissions radio-scolaires. Rapporteur : **E. Bignens**, Chavannes.

Bignens : Trop souvent on prend une émission sans l'avoir préparée. On s'étonne qu'elle ne profite pas... On dessert ainsi la cause de la radio à l'école.

Barbay (Renens) aimerait savoir quel est le critère pour accorder gratuitement un poste radio. Bignens répond que c'est sur rapport des inspecteurs. Ils ne sont pas donnés, mais remis à bon compte. Il n'y en a qu'une quinzaine par an pour tous les cantons romands. Comme concession, il y a une taxe fixe de 5 fr. à payer par la commune.

Allaz regrette le questionnaire trop rigide. Bignens lui répond qu'un rapport plus détaillé ne saurait que lui faire plaisir.

J. Meister (Yvonand), déplore que certaines belles émissions aient lieu en septembre ou octobre (vacances à la campagne) et demande si elles ne pourraient être reportées en novembre, décembre ou janvier. Bignens répond qu'il a déjà insisté plusieurs fois sur ce point sans obtenir gain de cause jusqu'ici.

Gudit : On insistera encore à ce sujet.

L. Barraud (Founex). Le choix des sujets n'est pas toujours heureux. Rapport admis.

Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse. Rapporteur : **A. Chabloz**, Lausanne.

Rapport admis sans discussion.

Délégués S.P.V. à la Caisse de pensions. Rapporteur : **J. Mivelaz**, Echallens.

Le rapporteur s'est trouvé quelque peu embarrassé puisque aucun bilan n'a encore été publié.

A. Clavel (Lausanne) rappelle qu'il ne faut pas oublier, en remplissant notre déclaration d'impôt, de défalquer les sommes versées à la Caisse de Pensions.

R. Gfeller (Lausanne), recommande de transmettre au C.C. les réclamations et revendications concernant les retraites. Ce dernier a constitué un dossier des cas spéciaux. Rapport admis.

Commission pour l'étude des assurances. Rapporteur : **A. Clavel**, Lausanne.

Etude de la motion **Ed. Lavanchy** (Lausanne) : Assurance décès. Le renvoi aux sections pour étude et rapport n'a pas l'approbation de **R. Pasche** (Lausanne). Une discussion s'engage à ce sujet avec le rapporteur.

E. Barraud (C.C.) fait remarquer que la décision de renvoi devant les sections a l'approbation de Ed. Lavanchy.

Au sujet de l'assurance accidents non professionnels, **A. Clavel** (Lausanne) demande que l'on avertisse les collègues qu'ils ne renouvellent pas un contrat ou n'en signent pas un nouveau sans s'être renseignés auprès de la Comm. des assurances. Rapport admis.

Commission de presse. Rapporteur : **L. Campiche**, Lausanne.

La difficulté de publier des articles d'ordre pédagogique existe toujours ; cependant l'effort a porté ses fruits. **L. Campiche** espère vivement que le « forum » prévu à Radio-Lausanne aura lieu, mais ne sait pas encore quand.

J.-P. Barbey (La Tour-de-Peilz) demande si A. Maibach est victime d'un oubli ou d'ostracisme. L. Campiche lui répond que c'est l'intéressé lui-même qui a déclaré n'avoir pas le temps de faire partie de la commission de presse. J.-P. Barbey pense qu'il y a malentendu ; A. Maibach n'a pas pu participer à une séance ; on ne l'a plus convoqué. Etant donné le travail qu'il accomplit, il demande qu'on le convoque à nouveau. L. Campiche est d'accord.

Une intéressante discussion s'engage et des suggestions sont formulées tour à tour par : **A. Chabloz, A. Clavel, P. Gudit, R. Gfeller, C. Allaz et R. Pasche**, en particulier en ce qui concerne l'attitude du corps enseignant primaire en face de la réforme de l'enseignement secondaire. Rapport admis.

Ecole Pestalozzi, Echichens. Rapporteur : **F. Chapuis**, Gollion. **F. Chapuis** n'ajoute que des remerciements au C.C. qui s'occupe toujours activement de cette institution. Rapport admis sans discussion.

Assurance maladie-accidents. Collectivité S.P.V. de la Sté vaud. des Secours Mutuels. Rapporteur : **F. Petit**, Lausanne.

Aucune question n'est posée. **P. Crousaz** (Roche) remercie Petit pour son amabilité. Rapport admis.

Collectivité accidents (Mutuelle Vaudoise). Rapporteur : **P. Jaquier**, Nyon.

P. Jaquier : pour le moment, il n'y a aucun changement dans les tarifs. Même en cas d'arrêté obligeant certains fonctionnaires à s'assurer contre les accidents non professionnels, les compagnies d'assurances feront des conditions identiques. Rapport admis.

Proposition de la section de Moudon : Révision de l'art. 6 ter des Statuts. Modification proposée : « **Les inspecteurs peuvent faire partie de la section dont ils étaient membres ou d'une section de leur arrondissement.** »

Une longue discussion s'engage. **J. Piot** (Brenles), président de la section de Moudon, défend sa proposition. Il prouve qu'il ne fait que reprendre un vœu de la S.P.V. dans son rapport sur le rôle de l'inspecteur. Il est appuyé par : **L. Barraud** (Founex), **C. Allaz** (Poliez-Pittet), **R. Ecoffey** (Lausanne), **R. Corthésy** (Renens), **W. Patthey** (Faoug). S'opposent à cette proposition et sont plutôt pour le maintien du statu quo : **R. Pasche** (Lausanne), **J. Meister** (Yvonand), **J. Mivelaz** (Echallens), **H. Destraz** (Le Sentier), **A. Clavel** (La Tour-de-Peilz), **A. Borloz** (St-Prex), **Ch. Goy** (Carrouge), **F. Barbey** (Renens). Cette question sera soumise à l'assemblée générale qui est seule compétente pour modifier les Statuts.

Etude de la motion A. Maibach-R. Michel, concernant la prolongation du mandat de président de la S.P.V. Rapporteur : **R. Rouilly**, Cossonay.

Rouilly donne quelques détails concernant les travaux de la commission. Une très longue discussion s'engage au cours de la-

quelle toutes sortes d'amendements sont proposés. La plupart des délégués expriment leur avis. (Il est impossible d'entrer ici dans le détail de chaque intervention.) En définitive, deux propositions restent en présence : celle de la commission et celle de **A. Chabloz** (Lausanne) qui voudrait porter à 5 ans le mandat de membre du C. C., un membre étant renouvelé chaque année et le président restant en fonctions **deux** ou **trois** ans. Une majorité évidente se prononce en faveur de la proposition Chabloz.

R. Ecoffey (Lausanne), demande qu'on étudie la question d'un secrétaire permanent.

R. Reymond (Morges) demande que l'entrée en vigueur des nouveaux articles soit immédiate et concerne aussi les trois membres restant du C. C. actuel. Accepté à l'unanimité.

Cette question (révision des art. 30 et 32 des Statuts) sera soumise à l'Assemblée générale.

Commission disciplinaire. Rapporteur : **Edm. Viret**, Lausanne.

R. Ecoffey (Lausanne), remercie le rapporteur qui, dit-il, a montré beaucoup de cœur. Rapport admis sans discussion.

Propositions et Communications du Comité Central.

P. Gudit, président, présente les demandes de réintégration de **H. Destraz** (Le Sentier), et **L. Cochet**, Lausanne. Les préavis étant favorables, ils sont réintégrés par acclamations.

Le président s'inquiète de l'unique candidature au C. C. Prennent la parole sur cet objet : **A. Borloz**, **R. Rouilly**, **Ag. Clavel**, **J. Meister**, ce dernier proposant à Gudit de prolonger d'un an sa présidence. **P. Gudit** ne peut accepter. Il insiste pour que les présidents de sections présentent un candidat.

A. Borloz rappelle que les propositions doivent émaner des sections et non des délégués. Participent encore à la discussion : **H. Rochat** (Chexbres), **C. Allaz**, **P. Barblan** (Payerne), **Ch. Goy**.

Les sections de **la Broye** et **d'Echallens** prendront contact afin de présenter un candidat avant l'assemblée générale.

P. Gudit annonce la création à brève échéance d'une **Commission mixte de l'enseignement primaire** proposée par le chef du Département. Cette commission sera inscrite dans la nouvelle loi sur l'enseignement primaire. La Commission pédagogique que nous envisagions de créer au sein de la S. P. V. ne sera donc pas mise sur pied avant celle que nous propose M. Oguey. Ce dernier nous en parlera à l'Assemblée générale.

Commission du Plan d'études.

R. Genton (Montreux) relève que le seul travail positif de la commission a été de tenter d'insérer dans le plan une série de remarques. Il n'a pas été tenu compte des vœux et des remarques des sections. Nous avons devant nous un immense travail, de longue haleine. L'« affaire » du Plan d'études démontre l'urgence de la création de la commission pédagogique.

Propositions individuelles.

Ag. Clavel insiste pour qu'un minimum de silence règne pendant les discours à la fin du banquet de dimanche prochain.

P. Gudit mettra cela sur la conscience des participants.

Séance levée à 18 h.

Pour extrait conforme au procès-verbal :

E. B.

UN NOUVEAU GUIDE MÉTHODIQUE DE DESSIN

Un nouveau guide méthodique pour l'enseignement du dessin est en préparation. Il remplacera le vieux guide démodé, classé depuis environ 50 ans dans nos casiers à livres scolaires.

Faut-il souhaiter au nouveau guide une vie aussi longue ?

Pourquoi pas, si c'est un bon outil !

Il y a des siècles, qu'on utilise certains outils, la faux, la pioche, la charrue, parce que le paysan d'aujourd'hui demande à la terre ce que le paysan du moyen âge lui réclamait déjà. *On n'abandonne pas un outil qui répond aux besoins de l'homme.*

On abandonne un outil qui n'a d'intérêt qu'au point de vue technique.

Dans 50 ans, on relira les pages d'un guide méthodique qui nous apprend à respecter la personnalité de l'enfant, ses sentiments profonds, à développer, à renforcer cette personnalité. Dans 50 ans, comme aujourd'hui, l'éducateur consciencieux demandera à ses méthodes d'apporter à l'enfant l'indispensable pour qu'il devienne un être harmonieux, bien équilibré, sociable. On repense très souvent à cette mère qui a su développer son enfant harmonieusement non par des exercices imposés mais par des conseils, des encouragements. On se souvient très longtemps de ce bon maître qui savait encourager les activités spontanées, apprécier et mettre en valeur les créations de l'enfant.

Un nouveau plan d'études est à l'essai pour 6 ans. Il est à l'essai parce que dans 6 ans on pense tenir compte des remarques, des suggestions des instituteurs. Le nouveau guide de dessin ne risque-t-il pas de suivre les directives du plan d'études provisoire ? Et si dans 6 ans, on tenait compte de nos remarques, de nos idées, si le plan d'études était modifié, qu'adviendrait-il du nouveau guide de dessin ?

Nous pensons agir correctement, franchement, en posant ici quelques questions et en suggérant quelques idées qui sont venues à l'esprit de plusieurs collègues. Notre but n'est pas de chercher à entraver le travail de l'auteur du nouveau guide ou d'attaquer telle ou telle personnalité, mais de chercher à être mieux renseigné, et à être remis sur la bonne voie si nous l'avons perdue.

Voici donc ces questions :

— Est-il logique qu'on prépare cet ouvrage avant l'élaboration définitive du plan d'études ?

— Notre comité S.P.V. a-t-il été avisé de la mise en chantier de ce nouveau guide ?

— Dans quelle proportion les instituteurs et les maîtres de dessin collaborent-ils à la préparation de cet ouvrage ?

— Une Commission de Dessin constituée il y a quelques années n'aurait pas été consultée et même plus du tout convoquée depuis longtemps. Pourquoi ? Nous nous sommes laissé dire que c'était faute de bonne entente. N'est-ce pas du choc des idées que naît la lumière ?

— Pourquoi a-t-on attribué ce travail à un artiste-peintre qui a quitté l'enseignement depuis plusieurs années et non à un maître resté très attaché à l'enseignement du dessin ?

— Pourquoi ne pas en avoir donné la responsabilité au maître de dessin à l'Ecole Normale ?

— Le maître de l'Ecole Normale collabore-t-il à cet ouvrage ? Approuvera-t-il ce nouveau guide ?

Comme responsable de la formation des futurs instituteurs qui devront suivre le guide, enseignera-t-il la nouvelle méthode avec enthousiasme s'il n'en est pas l'auteur et s'il n'y a même pas collaboré ?

Que penserions-nous si, à l'Ecole Normale, une institutrice formée selon la méthode Montessori et acquise à cette méthode, devait enseigner à ses stagiaires la méthode Froebel et en même temps leur communiquer l'enthousiasme du métier ?

— Quelle sera la nouvelle méthode de dessin ? Des exercices, beaucoup d'exercices, ou du *dessin libre* ?

Dans notre école, il y a tant de choses, tant d'exercices de tous genres qu'on impose à l'enfant ! Pourquoi ne lui laisserait-on pas quelque chose de libre, le dessin libre, le *langage libre dessiné*.

Dessin libre ne veut pas dire sans méthode. C'est le choix du sujet qui est libre. L'enfant dessine parce qu'il a quelque chose à dire, parce qu'il a ressenti quelque chose de profond. C'est un langage spontané.

La méthode consiste à apprendre à dessiner en guidant, en conseillant, en faisant aboutir le chef-d'œuvre, et à apprendre à observer. Elle consiste encore et surtout à montrer comment maintenir, entretenir durant toute la durée de l'enfance, ce langage dessiné si spontané, si naturel chez les petits de 3 à 6 ans.

Dans nos classes Montessori, les petits parlent beaucoup par le dessin. Ils racontent leur soirée au cirque, leur promenade du dimanche, l'anniversaire de la petite sœur, etc...

Et puis, à 7 ans, par des sujets imposés, par des exercices, on leur coupe la parole, pour leur apprendre à dessiner.

Certes, les exercices apprennent à dessiner les feuilles avec plus de précision, les animaux avec plus de ressemblance, les paysages avec plus de perspective, les objets avec plus de volume. Mais s'ils tuent la spontanéité, s'ils suppriment l'habitude de dessiner comme on a l'habitude de parler, est-ce utile ? Beaucoup d'enfants, à 9 ans déjà, disent quand on leur demande de dessiner librement : « Je ne sais pas, je ne peux pas ! » Et pourtant ils ont eu des leçons de dessin.

on leur a imposé des exercices ! Ils ont perdu toute confiance en eux-mêmes ! Un enfant de 15 ans, encore habitué à dessiner librement, à s'exprimer spontanément, aimant dessiner, n'aurait-il pas l'avantage de s'adapter très vite à une spécialisation du dessin exigée par tel ou tel apprentissage ? Et mieux qu'un enfant qui aurait suivi des exercices durant toute sa scolarité ? Quand on a encore l'enthousiasme, l'amour d'un travail, on accepte facilement une spécialisation et on acquiert très vite de nouvelles connaissances.

Le dessin n'est-il pas un excellent moyen de libérer les refoulés (à condition qu'il soit libre !), les gosses à complexes, les victimes d'une vie bien compliquée ?

Qu'en pensent les psychologues ?

Nous aimerions donc *apprendre à dessiner par le dessin libre* mais alors nous voudrions suivre un guide méthodique qui nous dise :

- Comment amener tous nos élèves à dessiner librement ?
- Comment aider à faire naître et à choisir un sujet libre ?
- Comment encourager, guider, critiquer ?
- Comment répondre aux questions d'un enfant qui désire évoluer ?
- Comment faire aboutir le chef-d'œuvre ?
- Comment éviter une déception ?
- Comment accorder nos remarques avec le développement psychologique de l'enfant ?
- Comment démontrer quelques procédés techniques : emploi des pinceaux, de la craie, du lino, etc. ?
- Comment agir, influencer par des exemples de bonnes peintures ?
- Comment développer le goût artistique ?
- Comment *apprendre à apprécier un chef-d'œuvre d'enfant* ?

Et il y aurait certainement encore beaucoup à demander à ce guide ! Mais, *savoir apprécier un chef-d'œuvre*, n'est-ce pas ce qui nous manque le plus pour faire dessiner librement nos enfants ?

Combien d'entre nous savent admettre les maladresses, la naïveté dans une peinture, exquise de fraîcheur, de vie, de couleur et de composition ?

Savoir apprécier, qualité primordiale pour faire dessiner librement ! Savoir dessiner, démontrer, qualité indispensable pour une méthode faite d'exercice.

Nous pensons que presque tous les maîtres peuvent apprendre à apprécier un dessin. Nous avons tous assez de sensibilité et de jugement pour y parvenir.

Mais combien de maîtres pourront-ils apprendre à dessiner, à démontrer avec assurance ? Cela exige un certain talent !

Qu'en pense le maître de dessin à l'Ecole Normale ?

Dans son « Petit Prince » St-Exupéry nous montre bien l'effet de notre appréciation, de notre jugement sur la sensibilité de l'enfant.

Nous lisons :

« Lorsque j'avais six ans, j'avais vu une fois, une magnifique image, dans un livre de la Forêt vierge qui s'appelait « Histoires vécues ». Ça représentait un serpent qui avalait un fauve.

» J'ai alors beaucoup réfléchi sur les aventures de la jungle et, à mon tour, j'ai réussi avec un crayon de couleur, à tracer mon premier dessin. Mon dessin No 1.

» J'ai montré mon chef-d'œuvre aux grandes personnes et je leur ai demandé si mon dessin leur faisait peur. Elles m'ont répondu : — Pourquoi un chapeau ferait-il peur ? — Mon dessin ne représentait pas un chapeau. Il représentait un serpent boa qui digérait un éléphant. J'ai alors dessiné l'intérieur du serpent boa, afin que les grandes personnes puissent comprendre. Elles ont toujours besoin d'explications.

» Les grandes personnes m'ont conseillé de laisser de côté les dessins de serpents boas ouverts ou fermés, et de m'intéresser plutôt à la géographie, à l'histoire, au calcul et à la grammaire. C'est ainsi que j'ai abandonné à l'âge de six ans une magnifique carrière de peintre. J'avais été découragé par l'insuccès de mon dessin No 1 et de mon dessin No 2 ! »

M. Perrenoud.

NÉCROLOGIE

† **Eugénie Bovey.** — C'est une nombreuse cohorte de collègues et d'amis qui, le 26 janvier, en la petite église d'Epalinges, prenait un congé définitif de Mlle Eugénie Bovey, membre honoraire, depuis 3 ans, de notre S.P.V.

Née en 1889, Mlle Bovey obtint en 1908 son brevet d'institutrice primaire. Après quelques années passées à Epalinges où s'était écoulée son enfance, elle fut appelée à Lausanne, au collège de Beaulieu d'abord, puis à celui de Montriond, de 1920 à 1950. C'est dans ce bâtiment qui lui était devenu si cher qu'elle effectuait un remplacement quand une courte maladie la faucha impitoyablement.

Convaincue de la beauté de sa tâche d'institutrice, Mlle Bovey s'y était donnée entièrement. C'était devenu sa seule raison d'être. Elle aimait profondément ses élèves, fillettes ou garçons, mais sans faiblesse, exigeant toujours le maximum, sachant bien que le goût du travail bien fait s'acquiert dès la petite enfance. Cette affection, ses élèves la lui rendaient bien et lui témoignaient une très grande confiance.

Scrupuleusement fidèle à son devoir, d'esprit clair et cultivé, très sensible aux choses belles, à la musique en particulier, son enthousiasme était communicatif et bienfaisant. Elle n'admettait ni les mines renfrognées, ni les petites rancunes personnelles qu'elle apaisait d'un mot, d'un sourire, du geste de sa main tendue. Elle avait le courage de reconnaître ses erreurs et ses fautes qu'on lui pardonnait aisément. Toute laideur, toute mesquinerie la blessait : elle avait un besoin inné d'harmonie. Généreuse, elle savait compatir à toute souffrance, à toute détresse, trouvant toujours en son cœur le mot qui convenait, ouvrant largement sa bourse pour soulager quelque misère. D'humeur toujours

égale, vive, alerte, enjouée, elle était pour tous ses collègues de Mont-riond le foyer rayonnant auprès duquel on trouvait un nouveau courage les jours où le fardeau nous devenait trop pesant.

Chère Eugénie Bovey, tous ceux qui t'ont connue garderont de toi un beau et impérissable souvenir. Que ton repos soit doux !

Rib.

GENÈVE

CHEZ LES ÉTUDIANTS

L'Association générale des Etudiants de l'Université de Genève a organisé le 4 février une conférence de presse à laquelle j'ai été convié. Conférence très bien préparée et extrêmement sympathique où des jeunes s'attaquent avec une belle audace à la solution de problèmes nombreux et compliqués que leurs aînés n'oseraient guère aborder avec un si tranquille sang-froid.

Parmi les nombreuses communications qui nous furent faites, je ne retiendrai que quelques considérations :

Le nombre des étudiants de notre Université s'élève actuellement à 2284 étudiants dont plus de la moitié sont des étrangers. Dans ce nombre, beaucoup doivent trouver des ressources non seulement pour payer leurs études, mais pour assurer aussi leur entretien. La vieille idée que les étudiants sont des « fils-à-papa », sans soucis d'ordre matériel, est aujourd'hui complètement périmée.

Il s'agit donc de venir en aide à ceux qui, riches de bonne volonté, ne demandent qu'à travailler pour pouvoir poursuivre leurs études et qui acceptent les tâches les plus variées : secrétariat, traductions, leçons, garde d'enfants, travaux de ménages, nettoyage de la vaisselle dans les restaurants, etc. Cependant, il faut que ces travaux laissent aux étudiants du temps pour suivre les cours et il faut aussi qu'ils ne se prolongent pas trop tard dans la nuit sous peine de compromettre la santé de ces jeunes gens et jeunes filles.

L'A.E.G. a donc mis en bonne place le travail rémunéré où malheureusement les demandes d'emploi sont régulièrement plus nombreuses que les offres.

Collègues, vous qui êtes quelquefois submergés par les demandes de leçons particulières, adressez sans hésiter celles que vous ne voulez ou ne pouvez pas accepter au Bureau de l'A. G. E., 6, rue de Saussure (ouvert tous les jours de 14 à 17 h., tél. 5 15 45).

G. W.

NEUCHÂTEL

NOMINATION

Notre collègue de Neuchâtel, M. René Vouga, vient d'être nommé directeur des Colonies de vacances permanentes de La Chaux-de-Fonds, à Malvilliers, et du même coup s'est fait recevoir membre de la V. P. O. D. - S. P. N. A ce double titre, nous le félicitons. Nous saluons cordialement son entrée dans la corporation.

W. G.

S. P. N. : EFFECTIF (février 1954)

S e c t i o n s	M. actifs (total)	M. excl. S. P. N.	M. V. P. O. D.	M. rempl. ou retr.	M. d'honn. S. P. N.	M. auxi- liaires
NEUCHATEL	106	43	63	—	3	18
BOUDRY	60	30	30	2	1	3
VAL DE TRAVERS	50	31	19	—	1	—
VAL DE RUZ	36	4	32	—	—	—
LA CHAUX-DE-FONDS	90	2	88	10	1	10
LE LOCLE	63	12	51	6	2	14
TOTAL	406	122	283	18	8	45

N.-B. — Il est recommandé aux sections qui ne l'ont pas encore fait, d'inviter le personnel auxiliaire à entrer dans la S.P.N., catégorie des membres-remplaçants payant une cotisation très réduite leur donnant cependant droit à l'« Educateur ».

W. G.

A L'INSTITUT NEUCHATELOIS

L'I.N. dont la S.P.N. fait partie convoquait ses membres à son assemblée annuelle le 31 janvier écoulé. Le rapport présidentiel relate l'activité de 1953 : représentations d'« Andromaque » de J.-P. Zimmermann, campagne entreprise pour la défense du français, conférences.

A la liste des membres s'est ajouté très opportunément et par acclamations le nom de M. Camille Brandt, ancien Conseiller d'Etat, hommage que nous reconnaissons comme particulièrement mérité.

En fin de séance on entendit une brillante conférence de M. Bénigne Mentha intitulée « Regard sur une carrière internationale », sujet que pouvait aborder le plus aisément l'ex-directeur du Bureau internationale de la propriété intellectuelle et artistique. Par son verbe chaud, fin et nuancé, M. Mentha tint sous le charme un auditoire trop peu nombreux. En revanche, il sied de mentionner la présence de M. Max Petitpierre, conseiller fédéral.

W. G.

ADMISSIONS

Mme Jeanne Heynlein-Kohli, institutrice, et M. Robert Castella, instituteur, viennent d'être admis dans la section du Locle. En plus, M. Hubert Hirschy, instituteur à La Chaux-de-Fonds, a été reçu dans la S.P.N. et la V.P.O.D. Qu'ils soient assurés de notre plus cordial accueil !

W. G.

AU LOCLE

Dans son assemblée générale annuelle, le 6 février, cette section a renouvelé son Comité intégralement.

Président : M. Ernest Hasler ; Membres : Mme Yvonne Lœw-Dubois, Mlles Jeanne Courvoisier et Marie-Claire Nardin ; MM. Jean-Daniel Favre, Jean Marti (Ponts) et Jean Muller.

La séance a été agrémentée d'une très belle conférence, avec projections, sur « la vie et l'œuvre de Ferdinand Hodler », par M. Maurice Jeanneret, professeur à Neuchâtel. Le conférencier, qui possédait son sujet à fond, fit son exposé en critique averti, objectif, mais enthousiaste aussi ; il sut nous faire partager son admiration pour cet artiste grâce à une analyse attentive et éclairée de ses œuvres.

W. G.

JURA BERNOIS

NÉCROLOGIE

La mort brutale de M. V. Henry, préfet d'Ajoie, survenue dans la nuit de Nouvel-An, affecte aussi les instituteurs de notre section. Assumant les fonctions de président de la commission des prestations en nature, ce magistrat d'esprit conciliant et soucieux de justice, sut défendre, en toute équité, les intérêts du corps enseignant qui lutte pour améliorer ses conditions de logement.

M. V. Henry était porteur du diplôme de maître secondaire, mais il n'enseigna que peu de temps, et à l'étranger, avant de se consacrer à une carrière brillante et féconde qui le fit connaître au-delà de nos frontières.

Nous présentons toute notre sympathie à sa famille.

T.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

La Commission jurassienne des cours de perfectionnement avait fait appel, cette fois-ci, à M. le Dr Friedemann, directeur de l'Institut d'hygiène mentale de Bienne, et à M. A. Ischer, directeur des études pédagogiques, à Neuchâtel.

Le premier des deux conférenciers a développé un sujet fort attachant, et qui est en même temps un problème susceptible de se poser à chaque instituteur, à chaque pédagogue : l'enfant inadapté. Son cas relève de la psychologie abyssale (une psychanalyse, en quelque sorte). Qu'il revête une forme latente ou aiguë, il exige une connaissance plus profonde, plus empirique, de l'âme enfantine, et réclame, de la part des thérapeutes, science et habileté patiente. L'enfant inadapté n'est pas, a priori, inintelligent. C'est son affectivité qui n'a pas trouvé le milieu où elle aurait pu s'épanouir. La famille (car c'est elle qui est visée ici) n'a pas réussi à nourrir, assouvir, équilibrer les tendances de l'enfant. Son caractère est instable, et il présente des complexes qui bouleversent sa vie purement mentale. De là vient que ces élèves-là ne « suivent » pas. Le remède idéal est inapplicable, car il supposerait un retour à la stabilité de la famille, à sa santé morale, qu'elle a perdues dans tant de cas. Mais l'instituteur, dans sa classe, peut et doit intervenir pour tenter de sauver ses inadaptés. Il suffit parfois d'un

peu d'observation et de perspicacité, et de beaucoup de délicatesse dans l'intervention auprès des parents ou de ceux qui en tiennent lieu. M. le Dr Friedemann, citant des cas frappants, n'a aucune peine à nous démontrer la difficulté, mais aussi la grandeur de notre œuvre de « sauvetage ». Il nous met en garde contre l'illusion que les centres médico-pédagogiques peuvent résoudre avantageusement les cas les plus anodins. Non, car l'enfant, se réadaptera plus facilement dans son milieu habituel, dans sa famille, où il se sentira aimé et compris.

M. Ischer a longuement défini l'étude du milieu. Elle est un moyen pédagogique très efficace pour ouvrir l'intelligence et le cœur de l'enfant sur le monde physique et humain qui l'entoure, puis sur celui qui est plus éloigné, et, finalement, pour lui donner une perception nette de la solidarité humaine. L'étude du milieu est un des piliers de l'école moderne : chez les Decrolyens comme chez les disciples de Freinet, mais elle est diversement comprise et intégrée dans l'enseignement. Elle est un moyen éprouvé de faire travailler l'enfant par l'intérêt plutôt que par la crainte de l'autorité. (« Colorer affectivement » le milieu pour faire naître l'intérêt, puis, si l'on veut, faire reposer l'enseignement le plus traditionnel sur les données de l'étude du milieu.)

Remercions les organisateurs et les conférenciers pour ces exposés si convaincants, qui ont le mérite éminent de mieux « adapter » le pédagogue à son rôle toujours plus délicat et savant.

T.

COMMUNIQUÉ

VACANCES EN YUGOSLAVIE

Comme ces dernières années, l'Association des Instituteurs de Yougoslavie organise des séjours de vacances d'été à l'intention des étudiants et des membres du corps enseignant étrangers.

Ces séjours auront lieu : 1) En république populaire de Slovénie, à Ljubljana, à Josenico ou au lac de Boninj ; 2) En république populaire de Croatie : . Optija, à Split ou à Dubrovnik ; 3) En république populaire de Serbie : à Belgrade.

Des programmes détaillés avec excursions sous la direction d'interprètes sont établis fort judicieusement.

Les prix de séjour s'élèvent à Fr. 8.50 pour les étudiants et Fr. 9.— pour les enseignants.

Nos collègues romands que cette offre intéresse sont priés de s'adresser directement pour tous renseignements à :

Kr. Milutina 66, Post. fah 310

ÉCHANGE

Instituteur thurgovien désire placer son fils, 15 ans, dans une famille de Lausanne (ou environs) contre fils ou jeune fille, désirant apprendre l'allemand. Beau paysage près du lac de Constance. Occasion de fréquenter des écoles. Ecrire Mme J. Fischer, Sekundar Lehrer, Tägerwilen (Thurgovie).

Partie pédagogique

ESSOR DE NOTRE GUILDE DE DOCUMENTATION

Notre Guilde se porte bien et a réalisé, en 1953, un chiffre d'affaire de plus de 18 000 francs. Voilà qui en dit long sur son utilité et sur l'intérêt que lui porte l'immense majorité du corps enseignant.

Encouragée par cette constatation, elle va poursuivre avec toujours plus d'efficacité une activité qui se révèle si précieuse ; elle continuera, d'abord, dans la voie qu'elle s'est tracée jusqu'ici en produisant des fiches et des brochures documentaires. A ce propos, je me permets de solliciter des collaborations toujours plus nombreuses et de proposer à tous mes collègues romands des sujets qu'ils pourraient étudier et mettre au point seuls ou en équipes, ou encore avec leurs classes (les travaux fournis à la Guilde sont honnêtement rétribués). Voici donc quelques suggestions qui n'ont d'ailleurs rien de limitatif :

Brochures : l'Asie, vue d'ensemble, croquis, questionnaires.

L'Europe, vue d'ensemble, exercices d'observation et de réflexion, accroissement de la population.

Pays d'Europe, par exemple la Grande-Bretagne, ou la France, ou l'Italie ou la Hollande.

Canton suisse, par exemple Grisons, ou Berne, ou Saint-Gall, ou un canton romand.

Géographie locale : programme, matière des leçons, manière de les présenter.

Centres d'intérêt : par exemple la prairie, ou le champ, ou tels autres sujets que comportent les plans d'étude.

Leçons de choses au degré inférieur.

Construction d'un matériel expérimental pour l'enseignement des sciences.

Problèmes de géométrie pour les classes de dernière année.

Problèmes d'arithmétique pour les 3 années du degré supérieur.

Petits problèmes pour le degré inférieur.

Exercices de lecture fouillée (degrés moyen ou supérieur) textes tirés des livres en usage dans les cantons romands.

Inutile d'allonger une liste que nos collègues sauront enrichir selon leurs goûts et leurs possibilités. D'avance, un chaleureux merci à tous ceux qui écriront sans tarder à notre rédaction pour offrir leur collaboration.

Jusqu'ici, notre Guilde s'est cantonnée dans les publications destinées aux maîtres ; elle voudrait désormais s'enrichir de **brochures documentaires à l'usage des écoliers** : pour leur apprendre à apprendre. On sait l'œuvre considérable accomplie par la C.E.L. de Freinet qui en est à sa 253e brochure de travail dont la qualité va sans cesse s'améliorant. Nous envisageons :

a) de proposer dans l'« Educateur » la liste des brochures C.E.L. qui paraissent le plus directement en rapport avec nos programmes.

b) de centraliser à l'Administration de notre Guilde les commandes de nos collègues romands qui seraient transmises à la C.E.L. de Vence.

c) d'enrichir la collection existante d'un certain nombre de brochures réalisées chez nous par des pédagogues romands ; les sujets ne manquent pas, mais il faudrait, pour le début, s'en tenir soit à la géographie (Le Léman, une ville suisse, le Rhin suisse, une vallée [Hérens, Anniviers,, Joux, Emmenthal, etc.], une région [la Gruyère, l'Oberland bernois, etc.], un barrage, la vie d'un enfant dans telle ou telle région,) soit à l'histoire (un village de Suisse romande au moyen âge, au XIXe siècle, — un château — un arbitre dans l'ancienne Confédération — arrivée des machines en pays zurichois, etc).

Nous attendons des collaborateurs !

Nul n'ignore l'intérêt pédagogique que présentent les **films fixes** qui rencontrent auprès du corps enseignant un accueil empressé. Malheureusement on se procure difficilement des films de valeur. Aussi la Guilde songe-t-elle à en encourager la production. Une commission romande se constituera prochainement qui aura pour tâche de choisir les meilleures réalisations qui pourront ensuite être vendues aux conditions les plus favorables. Avis à ceux que la question intéresse.

Il faudra envisager aussi la création d'une collection de **disques d'enseignement** dont l'emploi apporte en classe des impressions auditives singulièrement enrichissantes.

Rappelons enfin que la Guilde met à la disposition du Corps enseignant des tableaux didactiques dont l'« Educateur » a publié les quatre premiers clichés.

On voit que nous avons du pain sur la planche. Que ceux et celles qui, d'une manière ou d'une autre, seraient disposés à nous aider, veuillent bien s'annoncer à notre Rédaction. Nous pensons en particulier à toutes les commissions pédagogiques constituées dans chacune de nos sections de la S.P.R. pour souhaiter qu'elles sachent faire bénéficier tous leurs collègues romands de leur activité.

A.Chz.

QUELQUES EXERCICES SUR LE PARTICIPE PASSÉ

Voici un petit programme à échelonner sur deux ou trois semaines.

1) Relire plusieurs jours de suite en indiquant la terminaison des participes passés.

Elles ont rencontré ; elles se sont rencontrées. Ils avaient rencontré ; ils s'étaient rencontrés. Nous avons rencontré ; nous nous sommes rencontrés. Vous aviez rencontré ; vous vous étiez rencontrées.

Même formule en employant les pp. croisé, arrêté, promené, caché, glissé, aperçu, résolu, convaincu, rappelé, dépensé, félicité, attendu, connu, revêtu, revu.

D'où cette première règle : Avec l'auxiliaire avoir, on n'accorde **jamais** le pp. avec le sujet ; avec l'auxiliaire être, on accorde **presque** toujours le pp. avec le sujet.

* * *

2) Que signifie ce « presque toujours » ?

Tout simplement qu'il existe deux ou trois douzaines de verbes pronominaux dont le pp. ne s'accorde pas avec le sujet :

Ma tante s'est acheté une bibliothèque ; nos voisins se sont acheté une radio. Ma mère s'est commandé un manteau ; nos amis se sont commandé des fauteuils. Elles se sont partagé les frais ; ils se sont partagé la somme. Ces touristes se sont procuré des vivres ; ces étudiantes se sont procuré des livres. Cette étrangère s'est choisi des bijoux ; ces étrangers se sont choisi des montres.

Elle s'est demandé si elle partirait ; ils se sont demandé si ils accepteraient. La caravane s'est épargné bien des peines ; les visiteurs se sont épargné bien des tracas. Elles se sont écrit assez souvent ; ils se sont écrit chaque semaine. Ces deux dames se sont vues de loin, mais elles ne se sont pas adressé la parole, elles ne se sont pas parlé, elles ne se sont pas souri, elles ne se sont pas plu.

* * *

3) Récrire ce second exercice en le transposant au plus-que-parfait, au futur antérieur et au conditionnel passé...

Constater que le pronom « se » veut dire « à soi-même » et que la chose achetée, commandée, procurée... n'est évidemment pas le sujet — ce qui explique le non-accord du pp. avec le sujet.

* * *

4) L'audition favorise l'orthographe correcte et c'est pourquoi il faut lire et relire certaines conjugaisons formelles. (Les écrire au passé composé, au plus-que-parfait, etc.)

Elle s'est engagée à travailler ; elles se sont engagées à accepter ; il s'est engagé à leur écrire ; ils se sont engagés à leur envoyer.

Elle s'est préparée à partir ; elles se sont préparées à y aller ; il s'est préparé à descendre ; ils se sont préparés à monter.

Elle s'est habituée à sortir ; elles se sont habituées à voyager ; il s'est habitué à conduire ; ils se sont habitués à naviguer.

Elle s'est plu à leur indiquer ; elle se sont plu à leur montrer ; il s'est plu à leur signaler ; ils se sont plu à les renseigner.

Elle s'est résolue à se soigner ; elles se sont résolues à se reposer ; il s'est résolu à interrompre son travail ; ils se sont résolus à suivre vos conseils.

* * *

5) Lorsque le pp. ne s'accorde pas avec le sujet, il s'accorde avec la chose faite, achetée, commandée, etc... bref avec le complément direct si celui-ci est placé avant le pp.

Exemple : La moto que mon frère s'est achetée. La cabane que ces garçons se sont construite. La villa que nos voisins se sont choisie. La région que ces automobilistes ont traversée.

Etc., etc., en sachant que cette règle du complément direct s'applique à tous les pp. employés avec l'auxiliaire avoir et ensuite à ces deux ou trois douzaines de pronominaux signalés ci-dessus au paragraphe 2.

* * *

6) Comprendre et apprendre les cas suivants :

Elles se sont lancé des boules de neige ; elles se sont jetées contre un arbre. Elle s'est sentie mal ; elle ne s'est pas senti le courage de le leur annoncer. Elle s'est assurée contre la maladie ; elles se sont assuré des places pour le prochain concert. Elles se sont offertes pour cette corvée ; elles se sont offert un séjour à la mer. Elle s'est proposée pour cet emploi ; elle s'est proposé de revoir ce film. Elles se sont serrées dans le compartiment ; elles se sont serré la main. Elle s'est fait une blouse ; elles se sont faites infirmières. Les fusées se sont succédé sans arrêt ; les éclairs se sont succédé sans interruption.

* * *

7) Dans les phrases qui suivent on utilisera dans chaque paragraphe le verbe servant de sous-titre :

Croiser.

Les deux trains se sont ... à Berne. Votre lettre s'est ... avec la mienne. Nous avons ... deux voitures allemandes. Nous venions de ... un gros car.

Décider.

Ils ont ... de recommencer leurs recherches. Elles se sont ... à réparer leur maison. Elle a ... d'apprendre l'anglais. Elle s'est ... à étudier l'italien. Elle voudrait se ... mais elle ne sait que faire.

Contenter.

Il a dû se ... de peu. Cette décision n'a ... personne. Elle s'est ... de m'adresser une courte lettre. Ils se sont ... de leur envoyer cet avis.

Retenir.

Une affaire urgente les a Elle n'a pas glissé car elle s'est ... à temps. Ils ont ... des places pour leur séjour. Ils se sont ... et ils n'ont rien répondu.

Choisir.

Cette cliente s'est ... une étoffe. Ils ont ... un métier. Ils se sont ... un emploi. Voici les fleurs qu'elle a Voici les photos qu'il a

Trouver.

Elle a ... ce qu'elle cherchait. Cette pauvre femme s'est ... mal. Nos voisines se sont ... avec eux. Tes clés, je les ai ... dans le tiroir.

8) Rappel.

* * *

La question des participes passés y compris tous ceux des verbes pronominaux se résume donc en deux règles :

- a) Avec l'auxiliaire AVOIR on n'accorde jamais avec le sujet mais avec le complément direct, s'il y en a un, et s'il est placé avant le participe passé ;
- b) avec l'auxiliaire ETRE, on accorde presque toujours avec le sujet, sauf pour quelques pronominaux dans lesquels le pronom « se » signifie « à soi-même ». Pour ces deux ou trois douzaines de verbes, on accorde alors avec le complément direct, s'il y en a un, et s'il est placé avant le participe passé.

G. D.

ANALYSE DE TEXTE

Degré supérieur

Un certain jour de l'été 1952, j'eus la bonne surprise de découvrir dans la « Gazette de Lausanne » un bref reportage sportif qui m'apparut d'emblée comme exceptionnellement réussi. Une lecture plus approfondie m'enchantait, lorsque je vis le parti singulièrement enrichissant que pouvaient en retirer mes grands élèves, si le talent m'était donné de leur communiquer le frémissement intérieur que j'avais moi-même ressenti en le découvrant. Longtemps j'hésitai à le leur présenter, craignant de ne pouvoir m'élever au-dessus d'une plate paraphrase. Puis je me lançai... et l'expérience redoutée s'affirme aujourd'hui comme une belle réussite. C'est dans l'espoir de rendre service à l'un ou l'autre d'entre vous, chers collègues, que je me suis permis de reproduire ici cet article remarquable, et de l'accompagner des notes explicatives qu'il m'a inspirées.

La finale du saut à la perche aux jeux olympiques d'Helsinki

« Premiers à se mettre au travail mardi, les sauteurs à la perche furent aussi les derniers à terminer leur journée. De dix heures du matin à huit heures du soir, ils sautèrent inlassablement, tandis que la barre s'élevait toujours plus haut. Leur longue perche à la main, ils courent de toutes leurs forces vers la barre qui les domine. Plantant leur bâton en terre, ils grimpent comme des chats jusqu'à l'extrémité de la perche, et de là, d'un coup de rein formidable, ils se projettent horizontalement au-dessus de la barre pour retomber dans la sciure où ils restent une seconde étendus comme des oiseaux épuisés, les ailes coupées.

» A 19 heures la barre monta à 4 m. 50, plus haut qu'un mur de prison, plus haut qu'un étage d'immeuble. Il restait quatre hommes sur dix-neuf. Deux Américains, un Suédois, un Russe. Trente minutes plus tard, les deux « boys » américains, un grand blond, Don Laz, un petit brun, Robert Richards, demeurent seuls devant 4 m. 55. Le vent s'est levé qui fait vibrer la barre. Il fait froid. Deux fois, l'un et l'autre échoueront. Il ne leur reste plus à chacun qu'un seul essai. Don Laz est le premier. Il enlève son training pour la centième fois aujourd'hui, frotte ses mains par terre, les essuie sur son pantalon, prend sa perche, se recueille longtemps, le front sur le bâton. Il prend son élan, il part,

et il s'arrête, revient à sa place. Deux fois il recule ainsi devant la barre. Ses nerfs l'ont lâché. Il n'ose plus. Enfin, il s'enlève, fait un bond extraordinaire, mais du doigt accroche la barre qui tombe avec lui. Don Laz a perdu la médaille d'or.

» Richards, lui, est pressé d'en finir. Il se recueille à peine, saisit sa perche d'une main légère, court, s'envole, monte toujours plus haut, et passe victorieusement au-dessus de la barre qui murmure dans le vent. Le stade tonne son enthousiasme. Richards, fou de joie, envoie des baisers à la ronde. Et Don Laz, oublié, s'en va dans le crépuscule, sa longue silhouette mince ployée sous le joug inexorable de la défaite. »

Colette Muret,

« Gazette de Lausanne » du 24. 7. 52.

Ire leçon : Présentation et dictée du texte

1. **Courte introduction par le maître**, qui rappellera ce que sont les Jeux olympiques, leur origine, leurs traditions, l'idéal qui les anime. Quelques mots sur l'ambiance des épreuves, le stade immense, la foule, avec sur la pelouse, minuscules, les héros bronzés qui luttent corps et âme pour un symbole : la médaille d'or. Il parlera plus en détail du saut à la perche, épreuve difficile, qui réclame des qualités athlétiques rares jointes à une maîtrise absolue des nerfs (photo si possible). Un minimum d'explication aussi sur le règlement des concours de saut, qui autorise un nombre illimité d'essais jusqu'à l'élimination par trois échecs successifs.

L'attention est ainsi captée, les élèves dans l'ambiance.

2. **Le maître lit**, avec toute l'expression possible (expérience faite, cette première lecture « rend » admirablement).
3. **Explication de quelques mots et expressions** : un « boy » — le training — le joug inexorable.
4. **Dictée du texte**, dans le cahier de lecture, ou à défaut, d'écriture : exercice d'**écriture** (un beau texte mérite d'être bien « habillé » ; exercice d'**orthographe** (plusieurs cas intéressants seront discutés en cours de dictée).

2e leçon : Lecture, évocation, plan et idées

1. **Lecture du texte** par un bon élève ; les autres, recueillis, écoutent et font effort pour vivre intérieurement la scène.

Eventuellement deuxième lecture.

2. **Evocation de la scène** :

« Si vos imaginations ont bien travaillé, vous étiez tout à l'heure à Helsinki ; assis dans la tribune, vous avez vu cette finale... Depuis quelle heure étiez-vous assis là ? Au début, avez-vous trouvé le temps long ? Pourquoi ? Racontez comment ces hommes sautaient (ne pas craindre d'exiger des détails ne se trouvant pas dans le texte : Quel bruit faisait la latte en tombant ? Quelle position avait l'homme tombé dans le sable ? etc.)

A quelle heure le spectacle a-t-il commencé à devenir intéressant ? Pourquoi ? Sentiez-vous le froid ? Parlez-moi un peu de ces deux hommes ? Quelle impression vous faisait Don Laz ? Avait-il l'air dans son assiette ? A quoi l'avez-vous remarqué ? Avez-vous déjà eu le trac, vous ? Parlez-moi de son saut.

Et Richards, quelle impression vous a-t-il fait quand il s'est levé pour prendre sa perche ? Avez-vous eu le sentiment qu'il allait réussir ? Qu'avez-vous **dit**, qu'avez-vous **fait** au moment où vous l'avez vu redescendre sans toucher la latte ? Et votre voisin ? Et Don Laz, lui, l'avez-vous aperçu encore une fois ?

Quels étaient vos sentiments en quittant le stade pour rentrer à l'hôtel, dans le soir tombant ? »

Qu'on veuille bien me pardonner d'avoir transcrit tellement en détail la suite des questions destinées à contrôler à quel point la scène a été sentie. Cette partie « évocation » me paraît en effet la pièce maîtresse de toute lecture, fouillée ou non. De sa réussite dépend celle de toute la suite du travail, car l'enfant ne goûtera pleinement la saveur — et les subtilités — d'un texte que s'il se l'est, pour ainsi dire, incorporé.

3. **Elocution** : En place du banal compte rendu habituel, qui tomberait d'ailleurs singulièrement à plat après une phase d'évocation aussi vivante, proposons à la classe trois versions personnelles du récit, à choix :

- a) Envoyé spécial à Helsinki du journal***, vous téléphonez à la rédaction le résultat de la finale du saut à la perche.
- b) Vous avez eu le privilège d'aller à Helsinki, et avez vécu cette finale passionnante. Rentré dans votre chambre d'hôtel, le soir même, vous écrivez à vos parents une lettre enthousiaste pour leur raconter la scène.
- c) Vous êtes Squibbs, et micro en main, vous faites le reportage pour Radio-Sottens.

Résultats amusants, et étonnants de la part d'élèves généralement peu locaces... Mais l'élan est donné, la leçon « rendra ».

4. **Etude critique du texte**. Revenir au texte, et essayer de faire trouver ce qui en fait la qualité :

- a) **La construction claire, logique**, procède habilement du général au particulier.

3 alinéas : le premier décrit les sauteurs en général, la technique du saut, l'effort à fournir ;

le deuxième concentre graduellement l'attention du lecteur, d'abord sur quatre hommes, puis sur deux, puis sur un seul, qui échoue ;

le troisième sonne le triomphe du vainqueur (avec pourtant, pour terminer, un adroit rappel et un fin effet de contraste : la vision brève du vaincu qui s'en va).

- b) **L'emploi judicieux du détail descriptif**, inutile à l'intelligence du texte, mais d'un puissant effet évocateur ; les chercher ensemble :

— leur longue perche à la main — d'un coup de rein formidable — étendus comme des oiseaux épuisés, les ailes coupées — le front sur le bâton — d'une main légère, etc.

Pour montrer combien ces détails enrichissent le texte, essayer de relire en les supprimant. Quelle différence !

- c) **La richesse en verbes d'action, précis et vivants**. Trois exemples parmi les meilleurs : ils se projettent..., Richards s'envole..., le stade tonne...

3ème leçon : Le style

Nous pourrions en étudier deux aspects caractéristiques : 1. la longueur relative et l'agencement des phrases ; 2. les « ornements » (images, comparaisons). Pour ne pas disperser l'intérêt, nous ne nous attarderons aujourd'hui qu'au premier.

Les phrases :

1er alinéa : Quatre phrases. Les trois premières, de moyenne longueur, comprennent chacune deux propositions et débutent toutes par une inversion. Début du texte donc, à ce point de vue, assez monotone. Puis vient une phrase longue, à cinq propositions, qui dissèque pour ainsi dire les mouvements du saut (comparer avec le ralenti du cinéma). Remarquer en passant la parcimonie des virgules : le lecteur a lui aussi le souffle haletant, à la fin de la phrase, comme l'athlète après son saut.

2ème alinéa : Les phrases deviennent plus courtes : une ligne, une demi-ligne, trois mots... Le rythme en est plus coupé, presque haletant. Effet facile à reproduire par nos grands élèves, que ce changement de longueur des phrases en fonction de la « tension » du récit.

Le danger des phrases courtes est toutefois de tomber dans la monotonie, la sécheresse. Remarquer comment Colette Muret s'y prend pour éviter cet écueil : utilisant tour à tour l'ordre logique et l'ordre inversé, elle introduit soudain une phrase plus longue, glisse une phrase elliptique, sans verbe.

Etudier particulièrement la fin de l'alinéa, depuis Il prend... : quatre phrases de plus en plus courtes, comme si l'homme, graduellement, renonçait. Puis une phrase longue, nerveuse, avec cette virgule et ce mais tragique qui consacre la défaite. Et l'éloquente simplicité de la dernière phrase : essayez, pour voir, d'y introduire quoi que ce soit, un Hélas !, un Dommage ! par exemple. Quelle faute de goût !

3ème alinéa : Une phrase courte, en trois sursauts nerveux, comme la réaction qui anime Richards. Puis la suivante, le sommet de tout le texte, qui mérite qu'on la dessine :

préparation... course... saut... VICTOIRE... murmure...

Quelle réussite que cette ample période finale qui s'achève en mourant par la relative où l'on entend, dans la seconde de stupeur qui précède l'explosion des hurrah !, la barre qui murmure dans le vent...

Et c'est l'explosion : deux phrases courtes, tonnantes, triomphantes. Et enfin la dernière phrase, plus longue, avec sa longue période finale comme empreinte d'un amer arrière-goût.

Les élèves, infailliblement, poseront la question : Colette Muret a-t-elle pensé à tout cela en écrivant son article ? Ce serait intéressant de le lui demander, dirai-je alors. Je ne pense pas pour ma part qu'elle ait songé consciemment à tant de finesse. Mais c'est le propre de l'artiste, par une longue préparation intérieure, par une longue maturation intime d'un talent inné, d'accorder avec une telle plénitude la forme et le fond. C'est précisément cette parfaite harmonie qui fait la valeur d'un beau texte. Et cela, dans leur simplicité, les enfants le sentent bien, pour un peu qu'on les mette sur la voie.

Lecture expressive : Ce sera le moment de faire relire, plusieurs fois, le texte entier. L'élan, la ferveur des jeunes lecteurs sera la pierre de touche de la réussite, et pour le maître, la récompense...

4ème leçon : Rédaction

Pour couronner ce long effort d'analyse et de critique, nouons la gerbe. Proposons un choix de trois sujets qui permettront aux élèves de s'inspirer d'aussi près que possible du plan général, du vocabulaire (verbes vivants) et du style (agencement des phrases) de Colette Muret :

- Concours de slalom à ***. Lutte épique de deux champions. (ou concours de saut à ski).
- Fête régionale de lutte : la passe finale.
- Reportage imaginaire : Le duel Koblet-Coppi dans le Stelvio. (ou tout autre duel épique des annales sportives).

Le temps total consacré à ce texte, y compris la dictée et la rédaction finale, atteint 7 à 8 heures, et s'étend donc sur 2 semaines environ. C'est beaucoup peut-être, mais l'expérience faites maintes fois, le résultat est à la hauteur de l'effort. Trois ou quatre lectures analogues au cours de l'année, dans des genres très divers, agissent en profondeur et font date dans l'esprit de l'élève. Or, chers collègues, n'est-ce pas là notre désir intime, hélas souvent déçu : crever l'écorce pour graver, dans la fibre vivante, un peu de notre idéal.

J.-P. Rochat.

FILMS FIXES

Deux bandes 35 mm. viennent de sortir du laboratoire, dus au savoir-faire d'un jeune et futur collègue, P. Delacrétaz de Renens. 1. Région de la Venoge. 2. Lavaux. Prix de Fr. 3.60 le film (durci par le procédé Peerless) ou de Fr. 3.— (non durci, à mettre sous verres, format 5 × 5, images de 24 × 36 mm.)

Prière d'adresser vos commandes à René Pécoud, Fontaines-Grandson ou Emmanuel Zurcher, Neuchâtel.



LA NOUVELLE POLICE

de PATRIA-VIE comprend

- ★ le paiement du capital assuré à l'échéance ou au décès,
- ★ la libération du paiement des primes en cas d'invalidité,
- ★ le versement d'indemnités journalières de maladie en cas d'incapacité de travail (maladie, accident),
- ★ les examens médicaux périodiques gratuits,
- ★ la participation aux frais d'opérations d'importance vitale.

Agences générales :

Fribourg : Michel Clément, Fribourg ; Jura bernois : G. Bailly, Bienne ; Neuchâtel : A. Vauthier, Neuchâtel ; Vaud : O. Aellig, Lausanne ; Valais : R. Lötscher, Sion.

Ecoles Ménagères de la Suisse romande

dans vos leçons, donnez la préférence aux

BONNES PÂTES ALIMENTAIRES fabriquées en pays romand :

La Timbale
Yverdon et Fribourg



Sandoz-Gallet S.A.

PATES

Sangal

Nyon

« Pâtes de Rolle »
Rolle

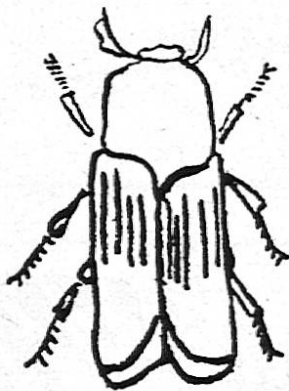


LE BOSTRYCHE TYPOGRAPHE I

L'INSECTE

C'est un très petit « coléoptère » * brun, au corps cylindrique, long d'environ 5 mm et gros comme un grain de riz. La femelle pond des « œufs » sous l'écorce des épicéas. De ces œufs naissent des « larves ». Plus tard, celles-ci deviennent « chrysalides » pour se transformer en « insectes ».

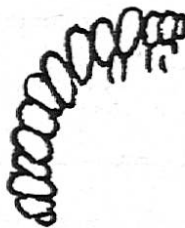
H.M.



insecte



oeuf



larve



chrysalide

SES DÉGATS

Pour pondre ses œufs, la femelle perfore l'écorce d'un arbre, s'installe entre celle-ci et l'aubier et perce une longue galerie verticale. Dans de petites niches réparties le long de cette galerie,

* Les coléoptères sont des insectes munis de 4 ailes dont la paire supérieure épaisse et dure, les élytres, cache les véritables ailes et protège le corps. Le hanneton, la coccinelle sont des coléoptères.



LES RETRAITES POPULAIRES ASSURENT LES JEUNES AUX MEILLEURES CONDITIONS.

Éducateurs! INCULQUEZ A VOS ÉLÈVES LES NOTIONS DE PRÉVOYANCE QUI LEUR PERMETTRONT DE METTRE LEURS VIEUX JOURS A L'ABRI DU BESOIN.

CAISSE CANTONALE VAUDOISE DES

RETRAITES POPULAIRES

subventionnée, contrôlée et garantie par L'Etat

SIEGE : Av. Ruchonnet 18, LAUSANNE

ETUDES CLASSIQUES SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

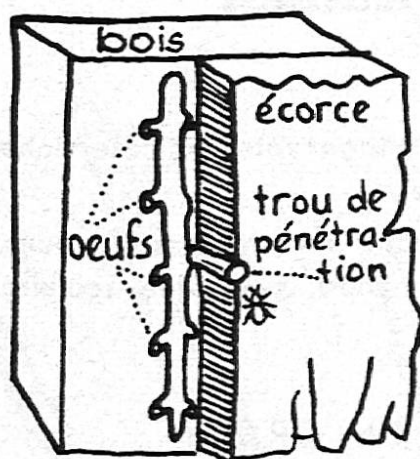
LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



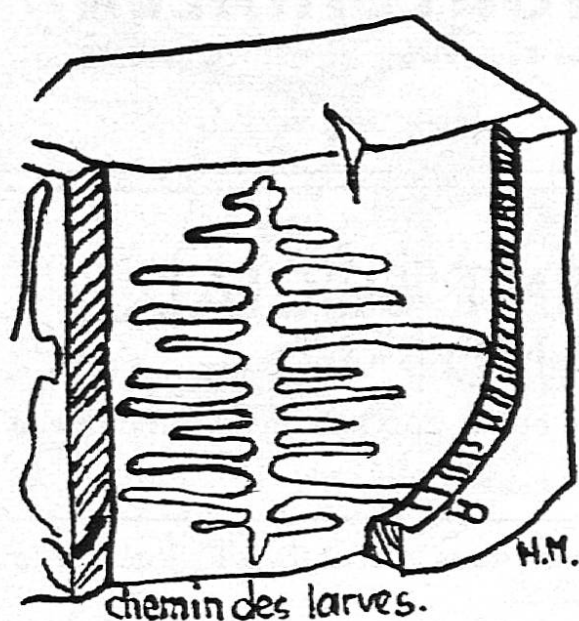
TÉL. (021) 230512

LE BOSTRYCHE TYPOGRAPHE II



SES DÉGATS (suite)

elle dépose ses œufs. A leur naissance, les larves partant de ces niches se mettent à creuser chacune une galerie horizontale pour se nourrir du jeune bois en croissance sous l'écorce et de la sève qu'il contient. Ainsi, de la galerie maternelle, toujours verticale partent de nombreux et longs couloirs horizontaux, habités chacun par une larve. Puis celles-ci, au fond de leurs habitations personnelles, deviennent des insectes qui percent l'écorce et quittent l'arbre.



L'épicéa, attaqué par de nombreux bostryches, sèche donc rapidement. Il doit être abattu et son écorce brûlée. On ne connaît pas encore de moyen de lutte contre cet insecte très nuisible.

(Dessins tirés de « Dienendes Zeichnen »).
Coopérative scolaire « La Flamme », Cormoret.
Classe de P. Crélerot, Cormoret.

Nous tenons à votre disposition

tous les manuels Fernand Nathan et le matériel Fernand Nathan

Exposition
permanente
à nos
bureaux

susceptibles d'alléger votre délicate tâche
de pédagogue.

Nous vous ferons parvenir gratuitement,
sur votre demande, catalogue scolaire
et matériel.

LIBRAIRIE EN GROS

J. MUHLETHALER

27, rue des Eaux-Vives

GENÈVE

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue

recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la
Gare 1. Tél. 6 33 55.

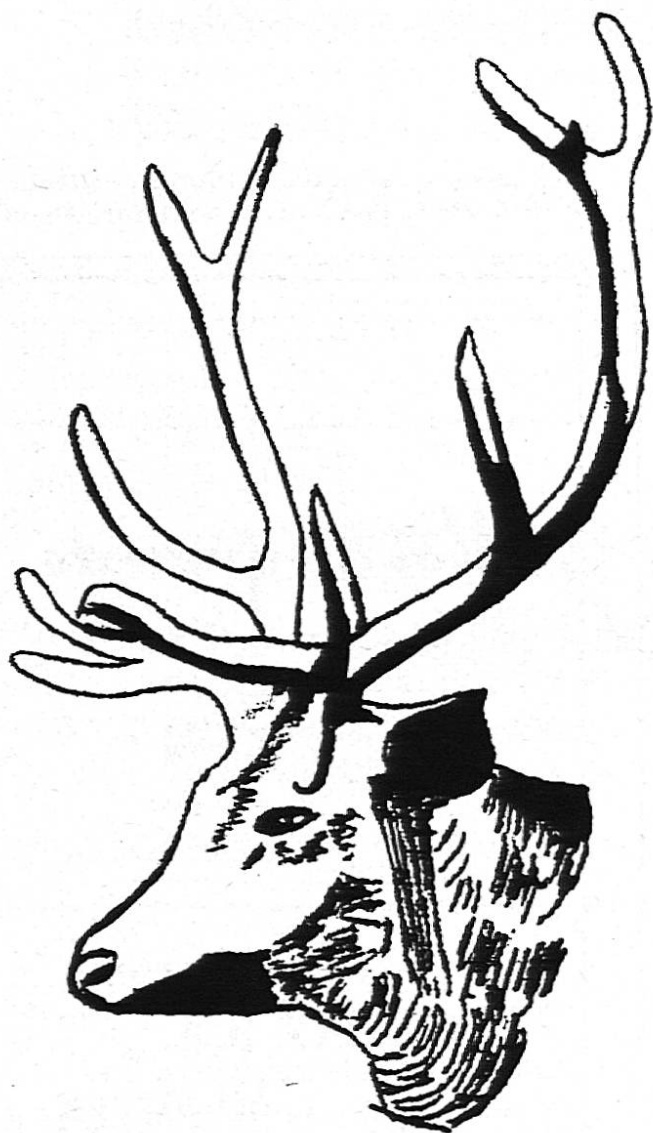
Lausanne Restaurant sans alcool du Carillon. Terreaux 22
(Place Chauderon). Parc pour voitures à côté du
restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.

Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre de la ville (carre-
four Palud - Louve - St-Laurent). Parc pour voitures à côté du res-
taurant, place de la Riponne. Tél. 22 50 39.

Dans les deux restaurants, restauration soignée - Menus choisis et
variés.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

LE CERF



J'entrai au bois par un bout de l'allée comme il arrivait par l'autre bout.

Je crus d'abord qu'une personne étrangère s'avancait avec une plante sur la tête.

Puis je distinguai le petit arbre nain, aux branches écartées et sans feuilles.

Enfin le cerf apparut net, et nous nous arrê tâmes tous deux.

Je lui dis :

— Approche. Ne crains rien. Si j'ai un fusil c'est par contenance,

pour imiter les hommes qui se prennent au sérieux. Je ne m'en sers jamais, et je laisse ses cartouches dans leur tiroir.

Le cerf écoutait et flairait mes paroles. Dès que je me tus, il n'hésita pas : ses jambes remuèrent comme des tiges qu'un souffle d'air croise et décroise. Il s'enfuit.

— Quel dommage ! lui criai-je. Je rêvais déjà que nous faisons route ensemble. Moi je t'offrais, de ma main, les herbes que tu aimes, et toi, d'un pas de promenade, tu portais mon fusil couché sur ta ramure.

Jules RENARD.

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS AUX CONDITIONS DE FAVEUR DE LA S.P.V.

Demandez conseils à votre collègue
P. JAQUIER, inst., route de Signy, Nyon

Les arbres et arbustes
DES PÉPINIÈRES
W. MARLÉTAZ
À BEX (VAUD)
Sont de qualité



DEMANDEZ LE CATALOGUE GÉNÉRAL

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce. Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.**
Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

AU PAYS DES TROIS DRANSES

par le chemin de fer

MARTIGNY-ORSIÈRES et ses cars automobiles
Service d'hiver pour Champex, Bourg-St-Pierre, Praz-de-Fort

VERBIER : Son télésiège, ses skilifts

CHAMPEX : Son télésiège et sa piste de la Brea

Renseignements, prospectus, guides pour skieurs : Direction M. O. Martigny. Tél. (026) 6 10 70

LE CHEMIN DE FER

d'YVERDON à STE-CROIX

et le télésiège **STE-CROIX - LES AVATTES**
vous conduisent rapidement à proximité du CHASSERON.

Champs de ski, pistes, et le spectacle unique de ses mers
de brouillard d'où émergent les Alpes étincelantes.

RENSEIGNEMENTS : Tél. Ste-Croix 6 21 15.

Le chemin de fer et les autocars

AIGLE-OLLON-MONTHEY-CHAMPÉRY-(MORGINS)

vous conduiront vers les beaux champs de ski de

Champéry - Planachaux - Morgins - Les Giettes

la région alpestre idéale pour les camps d'hiver avec possibilités de
logement

RENSEIGNEMENTS A LA DIRECTION A. O. M. C. à AIGLE - TÉLÉPHONE (025) 2 23 15

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et voue toute son atten-
tion aux affaires qui lui sont confiées.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES
OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE
BANQUE SUISSE

GENEVE LAUSANNE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS

LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 218 millions